

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HAYART Daniel, HAYART Damien, LEPETZ, DURETZ, DUMORTIER, CHARVET, KARLINSKI, VERHAEVERBEKE, CABOUR, LAMBIN, LAMARQUE, TROUILLET, WALTER-LEGRAND.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Maryvonne VERLEY
Madame Yvonne BERTAUX
Madame Isabelle DELMER
Madame Juliette LECOEUICHE
Monsieur Frédéric DE SIETER
Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

POUVOIRS DONNES :

Madame Maryvonne VERLEY à Madame Valérie LEPETZ
Madame BERTAUX Yvonne à Monsieur Denis VERHAEVERBEKE
Monsieur Frédéric DESIETER à Madame Catherine WALTER-LEGRAND

1) MODALITES D'ORGANISATION DE LA SEANCE

Afin de retranscrire au mieux les débats, Monsieur le Maire propose d'enregistrer cette séance de conseil à l'aide de dictaphones.

Avis du Conseil : 16 voix POUR

Monsieur le Maire propose également de désigner Monsieur Damien HAYART en tant que secrétaire de séance et Madame Jenny GIUBLESИ comme auxiliaire.

Avis du Conseil : 16 voix POUR

2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du précédent conseil municipal a été transmis à tous les élus, Monsieur le Maire propose donc de soumettre ce procès-verbal au vote.

Avis du Conseil : 9 voix POUR

(Les absents au précédent conseil ne peuvent prendre part au vote)

3) MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Cassandra CABOUR, nouvellement élue, qui siègera dans les commissions suivantes :

- Appel d'Offres
- Finances

Madame Colette LAMARQUE siègera dans les commissions :

- Environnement
- Emploi, solidarité, santé

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

4) AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances

Ce dernier explique que, comme chaque début d'année, afin d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant ces dernières.

Ces dépenses ne seront pas forcément réalisées, il s'agit d'un prévisionnel afin de pouvoir procéder au mandatement avant avril, si besoin. Ces chiffres ne seront pas forcément repropasés comme tels pour le budget primitif 2022, ils seront ajustés.

Les crédits qui avaient été ouverts en investissement au budget primitif 2021 représentaient une somme de 405 900.39 €

Proposition d'ouvrir les crédits suivants :

<u>Comptes</u>	<u>Dépenses à effectuer en 2022 avant le vote du BP Primitif</u>	
<u>MAIRIE</u>	- 2135 (Autres installations générales, agencements) - 2184 (Mobilier) - 2183 (Matériel de bureau et informatique) - 2051 (Concessions et droits similaires)	2250 € (Installation WIFI) 500 € (Meubles, étagères) 3000 € (Broyeuse papier, ordinateur, scanner) 5000 € (logiciels)
	- 2121 (Plantations d'arbres	3000 € (prévisions)

<u>ENVIRONNEMENT</u>	et d'arbustes) - 2188 (Autres immobilisations corporelles)	2000 € (prévisions : pots...)
<u>ATELIERS MUNICIPAUX</u>	- 2184 (Mobilier) - 2188 (Autres immobilisations corporelles)	300 € (étagères) 1200 € (échelles...)
<u>EGLISE</u>	- 2135 (Installations générales, agencements)	5000 € (nouvelles installations électriques)
<u>MAISON DES ASSOCIATIONS</u>	- 2135 (Autres installations générales, agencements)	2250 € (Installation WIFI)
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	- 2188 (Autres immobilisations corporelles) - 2184 (Mobilier)	4500 € (Adoucisseur eau + fontaine à eau) 2500 € (tables + chaises enfants)
<u>CIMETIERE</u>	- 21318 (Autres bâtiments publics)	8000 € (Extension Columbarium)
<u>(Sans opération)</u>	- 2031 (Frais études)	50 000 € (projet aménagement, mise aux normes, rénovation école et annexes)
	TOTAL	89500 €

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

5) AVENANT PRESTATION GARDERIE – UFCV

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magali DUMORTIER, adjointe aux accueils collectifs de mineurs et garderie périscolaire.

Cette dernière explique qu'un problème s'est posé dernièrement, à savoir : le nombre d'enfants en garderie et la gestion des inscriptions / annulations en mairie (qui varient sans cesse et qui donnent énormément de travail).

Effectifs moyens comptabilisés :

- > entre 20-30 enfants les matins
- > entre 26-37 enfants les soirs

Au vu du contexte épidémique actuel, nous ne pouvons pas brasser les groupes d'enfants et la fréquentation des « typologies » et du nombre d'enfants fluctuent selon les jours.

Depuis mi-octobre nous avons renforcé l'équipe d'animation avec une personne en CDD, ce qui nous permet désormais d'accueillir tous les enfants.

Mais, à long terme, cela a un coût, d'autant plus que nous ne savons pas à l'avance combien d'enfants fréquenteront la garderie dans quelques temps.

Cette gestion commençant à devenir difficile, une solution de délégation de service a donc été envisagée.

Travaillant déjà avec l'UFCV au niveau des accueils collectifs de mineurs et des mercredis récréatifs, nous avons donc pris contact avec eux pour envisager une solution.

L'UFCV gèrerait le service de garderie (animateurs à disposition selon les effectifs, inscriptions, facturation), elle mettrait à disposition un/une directrice diplômé(e) BAFD et des animateurs supplémentaires si les effectifs augmentent.

- Coût pour la commune pour 36 semaines d'école = 8427.06 € (salaire directeur équivalent à 0.36 équivalent temps plein), ce coût devrait être réduit encore par la mutualisation d'un directeur/directrice qui serait le même pour la garderie, les mercredis récréatifs et les ACM.

- Coût d'un CDD rémunéré par la mairie pour 14h/semaine : environ 950 € charges comprises X 8 mois d'école = 7600 €

L'UFCV disposant d'un panel d'animateurs, en cas d'absence ou de besoin supplémentaire, ce prestataire mettra à disposition du personnel, ce qui est intéressant pour la commune.

Ensuite, beaucoup moins de temps serait également passé par les agents administratifs de la mairie pour les inscriptions / facturations.

Avis du Conseil sur la signature de cet avenant par Monsieur le Maire : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

6) CREATIONS DE 2 CONTRATS PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

Monsieur le Maire propose de recruter deux personnes au sein du service technique en contrat PEC à compter du 1 février 2022 pour une durée hebdomadaire de 25h pendant un an, contrat renouvelable une fois.

Le contrat PEC est un contrat aidé, de droit privé, réservé à certains employeurs, notamment les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ces contrats PEC sont avantageux pour les salariés mais aussi pour les employeurs car nous percevons une aide à l'insertion professionnelle (de 60 à 80 % du SMIC brut versé chaque mois) et nous bénéficions d'une réduction sur les charges sociales.

En contrepartie, la commune s'engage à assurer la formation du salarié.

La prescription du contrat PEC est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou de la Mission Locale.

Monsieur CHARVET demande si ce sont des contrats spécifiques au niveau de l'âge ? Monsieur Damien HAYART lui répond que ces contrats sont destinés à des jeunes sans emploi de 18 à 25 ans selon des critères précis ou à des personnes plus âgées demandeurs d'emploi depuis longtemps.

Avis du Conseil sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention et les contrats de travail : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

7) VENTE TERRAIN CABINET PARAMEDICAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux travaux qui présente de manière projetée les plans proposés par le géomètre et approuvés par la SCM Kinillies.

Les parcelles, auparavant cadastrées B1595 et B1591, vont être vendues en partie pour une surface de 961 m² à SCM Kinillies qui souhaite y construire un cabinet paramédical.

Monsieur HAYART évoque l'idée de mettre un plateau au débouché Malbranque et Calvaire pour réduire la vitesse.

Il mentionne également la parcelle qui va être rétrocédée à la MEL pour un futur aménagement composé de trottoirs et de places de stationnement aux abords du futur cabinet.

Le prix de vente a été déterminé par un ratio comprenant la surface globale, la partie de la MEL ayant été enlevée, le prix d'achat initial (prix que la commune a payé pour ce terrain), les frais de géomètre-expert, les frais d'étude de sol ainsi que les frais de la clôture du côté de la parcelle habitée.

Prix de vente proposé = 50 000 € pour les parcelles B1754 et B1759

Les parcelles B1758 et B1753 seront rétrocédées gratuitement à la MEL.

Avis du Conseil pour cette vente et cette rétrocession : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

8) SOLLICITATION DETR 2022 – TRAVAUX CIMETIERE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances et aux travaux.

Ce dernier présente les travaux qui ont été validés en commission travaux, à savoir la réfection du caveau des curés et l'aménagement de cavurnes dans le cimetière.

Les coûts sont d'environ 15000 € pour le caveau des curés et de 4000 € pour les cavurnes.

La commune souhaiterait solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la Préfecture du Nord (DETR) ; 20 à 40 % de ces dépenses sont subventionnables.

Avis du Conseil pour la sollicitation de cette subvention : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

9) SOLLICITATION FIPD 2022 – VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances et aux travaux pour la présentation de ce dossier qu'il a travaillé de manière conjointe avec Monsieur Philippe DURETZ, adjoint.

Monsieur HAYART explique que la commune d'Illies envisage de compléter son dispositif de vidéo surveillance sur les lieux publics pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols, de trafics de stupéfiants et d'actes de terrorisme. Ce dispositif permettra également de protéger les bâtiments et les installations publiques, et leurs abords (écoles primaires et maternelles, salle des sports, salle du colonel Beltrame, aires de jeux, espaces de loisirs et sportifs, mairie).

Il vient en complément d'installations déjà existantes sur la salle des sports et la salle Beltrame et, Monsieur HAYART fait remarquer, à juste titre, que, depuis leurs installations, il n'a été constaté aucune dégradation des bâtiments ; ce qui démontre bien l'efficacité du dispositif.

Le projet prévoit de mettre en place 20 caméras complémentaires qui permettront de filmer les principales entrées et sorties du village, les espaces publics devant les écoles, l'espace de loisirs et sportif, les abords de la mairie, de la place St Nicolas de Bourgueil, de l'entrée de la garderie, de la bibliothèque et de la salle polyvalente.

Un échange constructif a été mené avec la gendarmerie (que Monsieur HAYART remercie) afin d'améliorer et de consolider le dispositif.

La centrale d'enregistrement sera installée en mairie dans un bureau fermé.

L'objectif du projet est la baisse immédiate des dégradations des bâtiments communaux et de l'environnement, de sécuriser les entrées et les sorties des écoles, d'élucider une grande partie des vols et délits de fuite sur la voie publique, et des infractions chez les particuliers.

Ce dispositif permettra à la gendarmerie d'avoir des premiers éléments factuels afin d'élucider des enquêtes.

L'objectif est également de supprimer certains lieux de trafics de stupéfiants sur la commune.

Monsieur Damien HAYART explique donc que ce projet a un coût s'élevant à environ 50 000 € HT et que la commune souhaiterait solliciter un maximum de subventions pour le mener à bien.

L'état propose, comme chaque année, le dépôt d'un dossier dans le cadre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), les dépenses liées à la vidéoprotection sont subventionnables à hauteur de 20 à 50 %.

Avis du Conseil pour la sollicitation de cette subvention : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

10)SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS MEL – VIDEOPROTECTION

La parole est une nouvelle fois donnée à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances et aux travaux pour, cette fois, de manière concomitante au dépôt du dossier FIPD pour la vidéoprotection, le dépôt d'un dossier auprès de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du fonds de concours vidéoprotection.

Ce fonds de concours permet d'obtenir de 30 à 50 % de subvention par la MEL.

Avis du Conseil sur la sollicitation de ce fonds de concours : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

11)ADHESION SIVU GESTION DE FOURRIERE ANIMALE

La convention fourrière entre la commune d'Illies et la Ligue Protectrice des Animaux (LPA) est à renouveler pour 2 ans.

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

Monsieur le Maire explique que la commune d'Illies a été alertée par la Préfecture sur les difficultés de fonctionnement que rencontrait la LPA ; son local ne lui permet plus d'assurer, dans de bonnes conditions, les contrats à sa charge.

Ce sont ainsi 80 communes adhérentes qui sont impactées.

Sous l'égide de la MEL, un travail s'est donc engagé et a permis de faire émerger plusieurs propositions.

Une solution de relocalisation provisoire, permettant à court terme au site de la LPA de continuer à exercer son activité, est en cours de déploiement.

L'option retenue, pour porter la solution pérenne, est celle de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) qui permettra de répondre de manière mutualisée à ce besoin.

La majorité des communes a adopté cette solution.

Monsieur le Maire propose donc que la commune d'Illies adhère également à ce projet de création d'un SIVU pour la gestion de fourrière des animaux errants.

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

12) CONVENTION MAIRIE – BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire explique que la convention entre la bibliothèque et la commune doit être reconduite.

Cette convention lie l'association « Culture et Vous » et la commune.

L'association doit :

- assurer le suivi de la bibliothèque (acquisition, indexation, équipement, classement et rangement des ouvrages)
- assurer les permanences d'accueil au public
- mettre en place des animations, en partenariat avec les différents partenaires locaux (écoles, associations, ...), ceci en concertation avec la municipalité

La commune s'engage à :

- assurer, dans des conditions normales, le fonctionnement de la bibliothèque, comme tout équipement relevant de la gestion municipale
- voter un crédit annuel destiné à animer, compléter et rénover le fonds : livres, revues, reliures et équipements des documents, fournitures diverses.
- prendre en charge les frais liés au fonctionnement de la bibliothèque et de son activité (formations, achats, frais de déplacement)
- considérer l'association « Culture et Vous » comme partenaire

Avis du Conseil afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

13) CONVENTION MEL – COMMUNE EN MATIERE D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2015, la Métropole Européenne de Lille a créé un service instructeur afin de prendre en charge l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le schéma de mutualisation 2021-2026 est l'occasion pour la MEL de confirmer et compléter son offre de mutualisation dans le domaine de l'urbanisme en proposant 4 volets d'intervention aux communes.

§ un portail numérique pour la gestion des autorisations d'urbanisme et de publicité et le guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

Coût annuel : 176.76 € HT

§ la mise à disposition du service instructeur métropolitain en matière d'autorisation du droit des sols et l'accompagnement en matière de police d'urbanisme

Coût (par type d'acte) :

Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, transfert de permis de construire : 96 € HT

Déclaration préalable : 168 € HT

Permis d'aménager : 288 € HT

Permis de construire : 240 € HT

Permis modificatif, prorogation : 192 € HT

L'accompagnement du Maire dans la mise en œuvre des mesures de police sera facturé à l'acte 76 € HT.

§ la mise à disposition du service instructeur métropolitain en matière d'affichage extérieur l'accompagnant en matière de police à l'encontre des dispositifs irrégulièrement installés

Facturé également à 76 € HT l'acte.

§ le registre dématérialisé des procédures de participation du public

Coût de 336 € pour la commune par acte (enquête publique, concertation, procédure de participation).

Cette mutualisation sera effective pour une durée de 5 ans.

Avis du Conseil sur la signature de cette convention MEL – Commune d'Illies : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

14) INFORMATIONS DIVERSES

§ *Logement 1 rue de la mairie*

Monsieur le Maire évoque la libération du logement par le locataire actuel début mars 2022.

§ *Temple Protestant*

Seconde expertise du bâtiment par l'assurance le 19 janvier dernier. Les conclusions sont favorables, l'assurance prendra en charge une partie des travaux.

Indemnité qui permettra de réparer en partie. Des subventions seront éventuellement sollicitées pour les travaux supplémentaires, notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Information : le logement appartenant au PACT (annexe au Temple) sera rétrocédé à la commune en octobre 2022. Des études vont être menées pour les travaux à réaliser dans ce logement également.

§ *Soumission pour aider la ville de Saint-Nicolas de Bourgueil pour la reconstruction de leur église endommagée par les fortes intempéries de juin 2021.*

Les entreprises d'Illies sont sollicitées, les habitants vont l'être également.

§ *Travaux Hameau du Transloy*

§ *50 composteurs individuels* vont être donnés par la MEL

§ *Dégradations à l'Orée du Golf* qui retarderont la livraison des 24 nouveaux logements

Fin de séance à 20h44